

REGLEMENT DE L'ECOLE SAINT-SYMPHORIEN

MATERNELLE

Année scolaire 2018/2019

L'école est un endroit pour apprendre, découvrir, et se faire des amis. Les élèves, les enseignants, le personnel de service et tous les adultes intervenant dans l'école apprennent à vivre ensemble et à se respecter. A l'école, nous avons des droits et des devoirs qui vont nous permettre de vivre en harmonie. Ce règlement nous concerne donc tous.

A°) J'ai le droit à l'éducation, j'ai aussi des devoirs...

1. J'arrive à l'heure et je suis présent chaque jour d'école.
2. En cas d'absence, ma famille prévient le matin même **ET** j'apporte **obligatoirement** à mon retour, un billet d'absence (même en maternelle)
3. Si je dois quitter l'école sur le temps des activités scolaires (R.V. orthophoniste, rééducation...), ma famille ou un adulte responsable ayant délégation écrite doit venir me chercher et me raccompagner dans la classe.

B°) J'ai le droit de m'exprimer et d'être respecté, j'ai aussi des devoirs...

1. Je suis poli (au portail, à la cantine, à la garderie, en classe, dans le car...). Je dis bonjour, s'il vous plaît, merci, au revoir à toutes les personnes que je rencontre.
2. Je fais attention à mon langage avec les adultes et les autres enfants (aucune insulte, aucun mot grossier).
3. Je dois respecter les autres. Je contrôle mes gestes, mes mots.
4. Je ne crache pas sur la cour ou sur quelqu'un.
5. Je dois respecter les différences.
6. Je viens à l'école avec une tenue vestimentaire adaptée aux activités scolaires et à la vie collective.

C°) J'ai le droit d'avoir du matériel et des installations pour travailler et pour jouer, j'ai aussi des devoirs...

1. Je respecte toutes les installations et les locaux de l'école.
2. Je prends soin du matériel mis à ma disposition pendant les activités.
3. Je prends soin de mes affaires et de celles des autres sur la cour : les vêtements, le cartable...
4. Je pense à reprendre mes affaires le midi ou le soir (vêtements, doudous, cartables...)

D°) J'ai le droit à la santé et à la protection, j'ai aussi des devoirs...

1. Je n'apporte à l'école ni substance, ni objet dangereux, ni médicament.
2. Je laisse les confiseries à la maison : bonbons, sucettes, chewing-gum...
3. Je laisse l'argent et les objets de valeur à la maison.

Sur la cour de l'école maternelle

La cour est un lieu pour se détendre, s'amuser, se faire des amis, retrouver les élèves des autres classes. C'est un lieu où l'on doit se sentir bien, en sécurité.

Pour réussir à vivre ensemble sur la cour, nous devons nous respecter : chaque enfant a sa place dans l'école.

- J'ai le devoir de respecter l'environnement et de jeter les papiers et mouchoirs dans la poubelle.
- J'ai le droit d'utiliser les toilettes, les lavabos, j'ai le devoir de ne pas les inonder. Je n'utilise l'eau que pour me laver les mains. Je demande à un adulte de surveillance de m'ouvrir la porte des toilettes.
- J'ai le droit de jouer, de courir sur la cour, toujours sans violence, j'ai le devoir de faire attention aux autres élèves et encore plus aux Petites Sections.
- J'ai le droit d'utiliser le matériel mis à ma disposition sur la cour (seaux, pelles, roues, vélos...), j'ai le devoir de m'en servir correctement et de le respecter :
 - j'utilise les seaux et pelles uniquement dans le bac à sable,
 - je ne transporte pas le sable sur la cour,
 - je peux jouer dans le sable quand il n'est pas mouillé,
 - je me déplace avec les roues et les vélos uniquement sur la cour,
 - je n'escalade pas les grillages et les portails, je ne marche pas dans les plantations, je ne monte pas sur les tables.
 - je ne monte pas le premier escalier sans autorisation de l'adulte.
- Je laisse mes jouets à la maison. Sur la cour, j'ai le droit de jouer avec les jouets prêtés par l'école. J'ai le devoir de les reposer dans le panier des jouets quand je n'en ai plus besoin.
- Quand la cloche sonne, je range les jeux de cour et les jouets avec les autres enfants puis je me mets en rang en marchant dans le calme.
- Je n'ai pas le droit de rester ou de retourner dans la classe pendant les récréations.
- Je demande l'autorisation à un adulte si je veux ôter un vêtement.

Cas de non respect du règlement

En cas de manquements répétés ou de faits graves liés à la sécurité, au respect du règlement (à l'école, à la cantine, à la garderie et dans le car) :

- 1°) Une réflexion sera engagée avec l'enfant et la famille sera informée.
- 2°) Une sanction adaptée sera mise en place par les enseignants. Quand cela sera possible, une mesure de réparation sera demandée à l'enfant.
- 3°) En cas de récidive, une rencontre aura lieu avec la famille, l'enseignante et le directeur.
- 4°) Une exclusion temporaire ou définitive de l'école pourra être prononcée par le directeur, après analyse de la situation de l'enfant avec les enseignants du cycle et la famille, dans les cas suivants :
 - non prise en compte répétée et/ou volontaire du règlement de l'école (refus du règlement)
 - cas graves : une exclusion temporaire pourra être prononcée sans préavis dans l'attente d'une rencontre entre l'école et la famille.

ATTITUDES DE VIE AU RESTAURANT SCOLAIRE

(maternelle)

Avant le repas

- Je marche tranquillement jusqu'à la cantine.
- Je reste en rang derrière l'adulte qui m'emmène.

Pendant le repas

- Je dis bonjour au personnel de cantine.
- Je remercie le personnel de cantine.
- Je goûte à tout.
- Je mange les aliments déposés dans l'assiette.
- Je mange proprement, je mets ma serviette, j'utilise mes couverts.
- Je reste assis, je me tiens droit.
- J'accepte de me placer avec d'autres camarades.
- Je discute calmement pendant le repas.
- Pour appeler un adulte, je lève la main.

COMPORTEMENT ET DISCIPLINE

Les enfants doivent respecter l'ensemble des règles de vie et obéir au personnel chargé de l'encadrement.

En cas de manquement au règlement, une réflexion sera engagée avec l'adulte référent en rapport avec l'élève concerné. Un aménagement du temps de midi pourra être proposé aux familles.

Le chef d'établissement et l'ensemble de la communauté éducative.

.....

Mr/Mme responsable de l'enfant....., élève en classe de.....,

a/ont pris connaissance du règlement en vigueur à l'école maternelle Saint-Symphorien pour

l'année scolaire 2018/2019.

Fait à Couëron leseptembre 2018

Signature(s) du/des parent(s)